

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/02/12/2021040596/justel>

Dossier numéro : 2021-02-12/14

Titre

12 FEVRIER 2021. - Arrêté ministériel fixant la liste des systèmes de qualité statutaires mis en place par les gouvernements telle que définie en exécution de l'article 6 de l'arrêté du gouvernement flamand du 24 mai 2019 portant exécution du décret du 29 mars 2019 relatif au modèle de qualité et d'enregistrement des prestataires de services dans le Domaine politique de l'Emploi et de l'Economie sociale. (TRADUCTION)

Source : AUTORITE FLAMANDE

Publication : Moniteur belge du 02-03-2021 page : 18455

Entrée en vigueur : 15-03-2021

Table des matières

Art. M

Texte

Article M. (NOTE : pas de version française, voir version néerlandaise)